

3 minutes
pour comprendre

Chapitre 1

La formation des contrats

1. Le contrat et son contenu

- Le **contrat** est guidé par l'autonomie de la volonté et la **liberté contractuelle**.
- Il existe différentes obligations : de donner, de faire ou de ne pas faire, chacune étant une **obligation de moyens** ou de **résultat**.
- Les **clauses** dans les contrats écrits précisent la nature des engagements des parties.
- Les contrats sont en principe consensuels, mais un **écrit** ou un **acte authentique** peut être exigé pour certains. La signature électronique est acceptée : le contrat est **dématérialisé**.

2. Les parties au contrat et leurs droits

- Les **parties** au contrat sont les cocontractants. Elles peuvent être débiteur ou créancier.
- Le contrat ne crée d'**effet** qu'entre les parties signataires, sauf exception.
- Un contrat de consommation met en présence un **professionnel** et un **consommateur**. Le professionnel a une **obligation d'information** et de conseil vis-à-vis du consommateur.
- Le droit protège le consommateur : il a un droit légal de **rétractation** pour certains contrats.

3. Les conditions de validité des contrats

- Un contrat est formé lorsqu'une personne accepte explicitement l'**offre** émise par une autre personne.
- Les **vices de consentement** (dol, erreur, violence) nuisent au libre consentement des parties et induisent juridiquement la nullité du contrat.
- Un contrat conclu avec une personne juridiquement incapable est frappé de **nullité relative**.
- Un contrat dont l'objet ou la cause ne respecte pas les conditions légales sera frappé de **nullité absolue**.